

**GAZIFÈRE INC.**

**FERMETURE DES LIVRES 2016**

**Rapport annuel**

**PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2016**

**Original : 2017-04-21**

**GI-10  
Document 1  
Page 1 de 21  
Requête R-4003-2017**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>1.0 MÉNAGES À FAIBLE REVENU (MFR)</b>	<b>5</b>
1.1 Récupérateur de chaleur des eaux de douche – volets étude et installation	5
1.2 Supplément MFR – volets résidentiel et commercial	7
<b>2.0 SECTEUR COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (C&amp;I)</b>	<b>10</b>
2.1 Chauffe-eau efficace (petit réservoir)	10
2.2 Appui aux initiatives – volets Optimisation énergétique des bâtiments et Aide à l’implantation	11
2.3 Chaudière à condensation	12
2.4 Unité de chauffage infrarouge	13
2.5 Thermostats programmables	15
2.6 Aérotherme à condensation	16
<b>3.0 BUDGETS TRONC COMMUN &amp; ÉVALUATION</b>	<b>18</b>
3.1 Tronc commun	19
3.2 Évaluation	19
<b>4.0 CONCLUSION</b>	<b>20</b>

## INTRODUCTION

Le rapport annuel présente, pour l'année 2016, la justification des écarts volumétriques et monétaires importants entre les données prévisionnelles approuvées par la Régie de l'énergie (la « Régie ») et les résultats réels obtenus des programmes composants le **Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) 2015-2016** de Gazifère présenté dans le cadre du dossier R-3884-2014 à la pièce GI-19, document 1.

Les données prévisionnelles, tant au niveau volumétrique que monétaire, correspondent aux données établies à la suite de la décision D-2014-204 rendue dans le cadre du dossier R-3884-2014, pièce GI-19, document 1.2, pages 3 et 4.

Les économies volumétriques réelles correspondent aux conclusions de l'exercice d'évaluation des économies réelles, lequel inclut également, pour une première fois, une révision des coûts incrémentaux. Cet exercice a été réalisé par la firme Dunsky Expertise en énergie (« Dunsky »), et est présenté à la pièce GI-10, document 2.

Afin de faciliter la compréhension des écarts et d'effectuer plus facilement le parallèle entre les données, Gazifère fournit des explications et présente un tableau comparatif, pour chaque programme, qui identifie ce qui suit :

- **Les économies nettes annuelles totales prévues** (*multiplication des participants et des économies prévues selon le cas-type établis à la suite de la décision D-2014-204*);
- **Les économies nettes annuelles totales réelles** (*multiplication du nombre de participants réels aux économies prévues selon le cas-type établis à la suite de la décision D-2014-204*);
- **Les économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsky** (*multiplication du nombre de participants réels aux économies réelles déterminées par la firme Dunsky*).

## SOMMAIRE

Au 31 décembre 2016, le PGEÉ 2016 atteignait 84 % des objectifs volumétriques prévus au dossier tarifaire 2016. Or, l'exercice d'évaluation des économies réelles conduit par Dunsky a considérablement fait chuter les économies réalisées qui atteignent désormais seulement 30 % des objectifs volumétriques prévus. Considérant l'effet important associé à la révision des économies en fin d'année, Gazifère présente, à la pièce GI-10, document 2.4, un tableau qui permet de comparer les économies prévues et réalisées en s'appuyant sur les données réelles découlant de l'exercice de calcul réalisé par Dunsky. Dans ce tableau, les objectifs annuels d'économie d'énergie ont été mis à jour pour tenir compte des économies unitaires déterminées dans le rapport de Calcul des économies réelles de Dunsky. Ainsi, seul le nombre de participants varie entre les

données prévisionnelles et les données réelles. Cette pièce facilite l'évaluation de la performance du PGEÉ en termes de participation de la clientèle.

Depuis l'élaboration des cas-type des programmes du PGEÉ205-2016, Gazifère a fait évoluer ses pratiques et méthodologies utilisées pour déterminer avec une plus grande précision les cas-type et les résultats de ses programmes. Ceci a été réalisé notamment par le biais des révisions des gains annuels effectuées lors des dossiers de fermeture. Ces nouvelles pratiques, plus rigoureuses et s'appuyant également sur les activités réalisées et les équipements installés par les participants aux programmes, se traduisent cependant par une révision parfois significative des économies unitaires.

En effet, les participants au PGEÉ sont peu nombreux et présentent des profils diversifiés. À titre d'exemple, notons le programme **Chaudière à condensation** qui, malgré un dépassement des objectifs de participation en 2016, affiche un écart de 53 % en comparaison des économies prévues au 31 décembre. Ce résultat s'explique par l'installation de chaudières de plus petites capacités que prévues selon le cas-type, ainsi qu'une évolution du calcul des gains unitaires pour les chaudières à condensation. Le cas-type de ce programme a pourtant été établi récemment, soit dans le cadre du dossier R-3884-2014<sup>1</sup>, à la suite d'une évaluation du programme et de l'intégration des économies réelles établies par Econoler en 2013.<sup>2</sup> Cette approche a cependant été révisée lors de l'exercice du calcul des économies réelles pour 2014<sup>3</sup> afin de tenir compte de la température de l'eau de retour, réduisant les gains unitaires d'environ 50%. À cet égard, dans la décision D-2017-028, la Régie note l'écart qui subsiste entre les données prévisionnelles et les résultats réels. Elle souligne l'intérêt de Gazifère à proposer des avenues différentes dans l'établissement des paramètres des programmes en ayant notamment recours à des données provenant de programmes similaires chez d'autres distributeurs.<sup>4</sup> Gazifère entend donc évaluer cette approche en préparation de son PGEÉ 2018.

Pour l'année 2016, les économies d'énergie réelles révisées par Dunsky se chiffrent à 74 069 m<sup>3</sup> par rapport à des prévisions de 250 069 m<sup>3</sup>. Les dépenses associées au PGEÉ 2016 représentent 181 934 \$, ce qui correspond à 53 % du budget total prévu.

Dans le secteur résidentiel, Gazifère a réalisé 66 % des économies d'énergie prévues pour l'année grâce à l'apport du programme **Trousse d'économie d'eau chaude – volet abaissement de la température du chauffe-eau** qui a généré à lui seul 32 860 m<sup>3</sup> représentant près de 100 % des économies d'énergie réalisées dans ce secteur.

Les dépenses d'aide financière du secteur résidentiel s'élèvent à 475 \$, représentant 1 % du budget total autorisé pour ce secteur. L'absence de participants aux deux volets du

---

<sup>1</sup> Décision D-2014-204, page 60

<sup>2</sup> Dossier R-3884-2014, GI-19, document 1, pages 14 à 16

<sup>3</sup> Dossier R-3924-2015, Gi-10, document 1, pages 8 et 9

<sup>4</sup> Décision D-2017-028, page 72

programme **Récupérateur de chaleur des eaux de douche** explique principalement cet écart.

Dans le secteur commercial, les économies totales réelles sont largement inférieures aux prévisions et atteignent 20 % de l'objectif initial, représentant 41 083 m<sup>3</sup>. Le programme **Chaudière à condensation** a généré près de 100 % des économies d'énergie du secteur commercial et 55 % des économies totales réelles du PGEE 2016 avec ces 41 008 m<sup>3</sup> économisés.

Les dépenses d'aide financière du secteur commercial sont de 65 592 \$, représentant 53 % du budget total autorisé pour ce secteur. L'absence de participants à plusieurs programmes dont **Unité de chauffage infrarouge**, **Thermostats programmables**, **Aérotherme à condensation** ainsi qu'aux deux volets du programme **Appui aux initiatives** explique principalement cet écart.

Secteur	Économies nettes annuelles totales prévues (m3) <sup>5</sup>	Économies nettes annuelles totales réelles	Économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsky
Résidentiel	49 616	28 597	32 986
C&I	200 453	182 425	41 083
<b>Total</b>	<b>250 069</b>	<b>211 021</b>	<b>74 069</b>

## 1.0 MÉNAGES À FAIBLE REVENU (MFR)

### 1.1 Récupérateur de chaleur des eaux de douche – *volets étude et installation*

#### *Taux de participation*

Depuis l'introduction du programme **Récupérateur de chaleur des eaux de douche** dans l'offre de programmes de Gazifère en 2011, les efforts pour favoriser la participation de la clientèle à faible revenu à la réalisation d'économies d'énergie ont été nombreux.

<sup>5</sup> Correspond aux économies nettes annuelles totales prévues pour l'ensemble des programmes approuvés par la décision D-2014-204.

À maintes reprises, Gazifère a proposé des améliorations visant à produire des résultats dans ce programme. Parmi ceux-ci, notons la conception d'une stratégie de communication destinée spécifiquement à la clientèle MFR, la consultation de nombreux organismes œuvrant auprès de la clientèle à faible revenu, l'introduction d'une offre clé en main en collaboration avec un entrepreneur certifié et la révision à la hausse de l'aide financière offerte.

Malgré tous ces efforts, l'adhésion de la clientèle à ce programme n'est pas au rendez-vous. Au fil des années, plusieurs raisons ont été évoquées par les clients dont la priorisation d'autres travaux de rénovation, l'absence d'un budget pour engager les dépenses, la satisfaction actuelle des occupants à l'égard de leurs besoins en eau chaude et le manque d'intérêt envers cette innovation de la part des membres du conseil d'administration.

Avec un seul participant au volet *Étude* en 5 ans, Gazifère a jugé pertinent de proposer l'abandon du programme dans le cadre du PGEÉ 2017. Cette proposition a été entérinée par la Régie<sup>6</sup>.

En collaboration avec l'ACEF de l'Outaouais et Dunsky, Gazifère poursuit ses efforts afin d'identifier un nouveau programme destiné à la clientèle à faible revenu de la région. Pour ce faire, Gazifère a élaboré un questionnaire visant à mieux connaître cette clientèle. Le questionnaire est présentement distribué par l'ACEF de l'Outaouais dans le cadre d'ateliers et de formations. Considérant que la collecte d'information s'effectue progressivement, aucun bilan de cet exercice n'a encore été effectué. Gazifère veillera à donner suite de ce projet dans le cadre du PGEÉ 2018.

### ***Économies volumétriques***

Considérant l'absence de participants, et donc l'absence d'économies d'énergie, pour les deux volets de ce programme, il n'y a eu aucune révision des économies unitaires prévues selon le plan.

---

<sup>6</sup> Dossier R-3969-2016, Décision D-2017-028, page 71

Programme	Économies nettes annuelles totales prévues (m3)	Économies nettes annuelles totales réelles	Économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsky
Récupérateur de chaleur des eaux de douche - volet étude	0	S. O.	S. O.
Récupérateur de chaleur des eaux de douche – volet installation	14 450	S. O.	S. O.

### ***Budget***

Puisqu'aucun client de Gazifère ne s'est prévalu de l'offre, ce programme n'affiche aucune dépense associée à l'octroi d'aides financières. De plus, considérant l'abandon du programme en 2017, aucune aide financière n'a été engagée en 2016 en prévision d'une participation au programme en 2017.

## **1.2 Supplément MFR – volets résidentiel et commercial**

### ***Taux de participation***

Le programme **Supplément MFR – volets résidentiel et commercial** est offert à la clientèle depuis l'été 2016. Ce programme offre une aide financière à partager entre le propriétaire du bâtiment (40 %) et les locataires à faible revenu qualifiés (60%). Si le propriétaire du bâtiment est à faible revenu, l'aide financière lui est directement versée.

Dans le secteur résidentiel, le programme **Supplément MFR** offre une aide financière aux ménages à faible revenu qui effectue l'achat et l'installation de fenêtres certifiées **ENERGY STAR®**. Pour l'année 2016, 1 client s'est prévalu de l'offre de Gazifère, ce qui correspond à 33 % des participants prévus.

Dans le secteur commercial, le programme **Supplément MFR** offre une bonification de l'aide financière offerte. Pour l'année 2016, 2 dossiers de participation ont obtenu une bonification, correspondant à 40 % des participants prévus.

En 2016, beaucoup d'efforts ont été consentis à la promotion de ce nouveau programme.

Activités de communication 2016 – Supplément MFR
Promotion du programme sur le site web de Gazifère
Présentation du programme à l'ACEF de l'Outaouais, Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais, Option consommateur et la Société d'habitations du Québec
Conception des outils de communication (Formulaires, lettres)
Présentation du programme au service du crédit de Gazifère
Promotion du programme sur le site web de Ressource naturelle Canada ainsi que sur le site du Bureau de l'efficacité énergétique et de l'innovation énergétique

### *Économies volumétriques*

Pour le volet résidentiel, considérant le taux de participation, Gazifère n'a atteint que 33 % de son objectif d'économies d'énergie pour ce programme

Pour le volet commercial du programme, aucune économie d'énergie n'est comptabilisée, puisque les gains associés à l'implantation de la mesure sont pris en compte dans le programme pour lequel le client a initialement fait une demande de participation. En 2016, les deux dossiers admis ont obtenu une bonification de l'aide financière offerte dans le cadre du programme **Chaudière à condensation**. Conséquemment, les économies associées à ces participants sont uniquement comptabilisées dans le cadre du programme **Chaudière à condensation**.



Programme	Économies nettes annuelles totales prévues (m3)	Économies nettes annuelles totales réelles	Économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsky
Supplément MFR résidentiel	378	126	126
Supplément MFR commercial	S. O.	S. O.	S. O.

### ***Budget***

L'aide financière offerte dans le volet résidentiel est de 5 \$ par pied carré de fenêtres et de portes-fenêtres remplacées par des modèles certifiés **ENERGY STAR®**, jusqu'à concurrence de 500 \$ par résidence. En 2016, les aides financières du *volet résidentiel* s'élèvent à 475 \$, ce qui représente 22 % du budget prévu.

L'aide financière offerte dans le volet commercial a été établie en fonction du montant d'aide financière accordé dans le cadre du programme **Chaudière à condensation** puis bonifié en fonction du nombre de ménages à faible revenu qualifiés. Les dépenses d'aides financières du *volet commercial* s'élèvent à 442 \$, ce qui représente 2 % du budget prévu.

Il est à noter que pour les deux volets du programme, Gazifère n'a pas, contrairement au budget prévu, dépensé un montant de 350 \$ par participant pour procéder à l'analyse du revenu par un organisme de la région. En effet, Gazifère a choisi de procéder elle-même à l'analyse du revenu des clients effectuant une demande de participation.

Dans le cadre du PGEÉ 2017, Gazifère a proposé l'abandon du volet résidentiel du programme<sup>7</sup>. Aucune aide financière n'a été engagée en 2016 en prévision d'une participation au volet commercial du programme en 2017.

---

<sup>7</sup> Dossier R-3969-2016, GI-29, document 5, page 24

## 2.0 SECTEUR COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (C&I)

### 2.1 Chauffe-eau efficace (petit réservoir)

#### *Taux de participation*

En 2016, seulement 1 participant a bénéficié au programme **Chauffe-eau efficace (petit réservoir)**, ce qui correspond à 5 % des participants prévus.

L'absence d'un représentant dans le marché commercial de même que la baisse combinée de 32 % du nombre de conversions et d'additions de clients dans le secteur commercial, contribuent à expliquer l'écart observé dans ce programme qui s'adresse à une niche de clients bien spécifique, soit des clients commerciaux qui optent pour des chauffe-eau avec petit réservoir (type résidentiel).

#### *Économies volumétriques*

Considérant le faible taux de participation et la révision à la baisse des économies unitaires proposées par Dunsky, Gazifère n'a atteint que 4 % de son objectif d'économies d'énergie pour ce programme.

Programme	Économies nettes annuelles totales prévues (m3)	Économies nettes annuelles totales réelles	Économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsky
Chauffe-eau efficace (petit réservoir)	1 840	92	75

#### *Budget*

Gazifère n'alloue aucune aide financière dans le cadre de ce programme. De plus, considérant l'abandon du programme en 2017<sup>8</sup>, aucune aide financière n'a été engagée en 2016 en prévision d'une participation au programme en 2017.

<sup>8</sup> Dossier R-3969-2016, Décision D-2017-028, page 71

## 2.2 Appui aux initiatives – volets *Optimisation énergétique des bâtiments et Aide à l’implantation*

### *Taux de participation*

En 2016, aucun client n’a bénéficié du programme **Appui aux initiatives** malgré les efforts promotionnels de Gazifère.

Activités de communication 2016 – Appui aux initiatives
Promotion du programme sur le site web de Gazifère
Envoi d’un encart promotionnel avec la facture des clients commerciaux
Promotion du programme auprès des firmes des génies-conseils

Gazifère estime que l’accroissement du nombre de participants dans ce programme comme dans l’ensemble des programmes commerciaux nécessitera plus de ressources et d’efforts dans l’accompagnement des professionnels, des installateurs et de la clientèle. En effet, la structure actuelle du service de l’efficacité énergétique chez Gazifère ne permet pas d’être suffisamment impliqués dans les projets de construction et de rénovation de la clientèle.

À ce stade, Gazifère considère l’idée de revoir la structure des ressources dédiées à la gestion et la promotion de son offre en efficacité énergétique de façon à mieux intégrer cette activité à son cadre d’affaires global. Advenant qu’un nouveau modèle d’affaires soit développé afin de favoriser le succès du prochain PGEÉ, Gazifère veillera à l’expliquer dans le cadre du PGEÉ 2018.

Par ailleurs, notons que dans la décision D-2017-028<sup>9</sup>, la Régie autorise un budget de 16 000 \$ pour l’année 2017 visant la réalisation d’une évaluation d’impact à l’égard de plusieurs programmes, dont le programme **Appui aux initiatives**. Ce budget permettra donc de sonder les participants antérieurs et les futurs participants afin notamment de récolter des informations sur les améliorations souhaitées et les facteurs d’influence dans le choix de participer à ce programme.

<sup>9</sup> Dossier R-3969-2016, Décision D-2017-028, page 67

### *Économies volumétriques*

Considérant l'absence de participants, et donc l'absence d'économies d'énergie, pour les deux volets du programme, il n'y a eu aucune révision des économies unitaires prévues selon le plan.

Programme	Économies nettes annuelles totales prévues (m3)	Économies nettes annuelles totales réelles	Économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsy
Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique	44 168	S. O.	S. O.
Appui aux initiatives – volet Aide à l'implantation	15 000	S. O.	S. O.

### *Budget*

Puisqu'aucun client de Gazifère ne s'est prévalu de l'offre, le programme n'affiche aucune aide financière. De plus, aucune aide financière n'a été engagée en 2016 en prévision d'une participation au programme en 2017.

## **2.3 Chaudière à condensation**

### *Taux de participation*

En 2016, 10 clients, représentant l'installation de 25 chaudières, ont bénéficié du programme **Chaudières à condensation**, ce qui correspond à 208 % des participants prévus (le nombre de participants étant relié au nombre de chaudières installées).

### *Économies volumétriques*

Considérant la révision à la baisse des économies unitaires soumise par Dunsy qui découle, d'une part, d'un raffinement de la méthodologie permettant de calculer les gains

unitaires et, d'autre part, de l'écart entre la capacité des cas-types et les projets réels, Gazifère n'a atteint que 47 % de son objectif d'économies d'énergie pour ce programme.

Programme	Économies nettes annuelles totales prévues (m3)	Économies nettes annuelles totales réelles	Économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsky
Chaudière à condensation	87 520	182 333	41 008

### ***Budget***

L'aide financière offerte pour ce programme varie entre 900 \$ et 10 000 \$ et est attribuée selon le nombre de BTU, la marque et le modèle de l'appareil installé. En 2016, les aides financières du programme s'élèvent à 63 150 \$, ce qui représente un dépassement de 2 % du budget prévu pour ce programme<sup>10</sup>.

Aucune aide financière n'a été engagée en 2016 en prévision d'une participation au programme en 2017.

## **2.4 Unité de chauffage infrarouge**

### ***Taux de participation***

En 2016, aucun client n'a bénéficié du programme **Unité de chauffage infrarouge** malgré les efforts promotionnels de Gazifère.

---

<sup>10</sup> La Régie autorise un dépassement correspondant à 100 % du budget annuel autorisé pour les programmes commerciaux offrant une aide financière variable

Activités de communication 2016 – Unité de chauffage infrarouge
Promotion du programme sur le site web de Gazifère
Envoi d'un encart promotionnel avec la facture des clients commerciaux
Promotion du programme auprès des installateurs
Rencontre d'un fournisseur

L'exercice de consultation mené en 2016 avec deux installateurs a permis de constater que le potentiel de cette mesure, tout comme l'intérêt des installateurs à promouvoir le programme, semblent relativement limités.

Gazifère estime qu'il y a lieu de mettre en place des activités de formation pour sensibiliser les installateurs aux bénéfices associés à l'utilisation de ce type d'appareil. Gazifère souhaite également examiner la possibilité de modifier les paramètres de ce programme pour y inclure un incitatif financier pour les installateurs.

Par ailleurs, notons que dans la décision D-2017-028<sup>11</sup>, la Régie autorise un budget de 16 000 \$ pour l'année 2017 visant la réalisation d'une évaluation d'impact à l'égard de plusieurs programmes, dont le programme **Unité de chauffage infrarouge**. Ce budget permettra donc de sonder les participants antérieurs et les futurs participants afin notamment de récolter des informations sur les améliorations souhaitées et les facteurs d'influence dans le choix de participer à ce programme.

### *Économies volumétriques*

Considérant l'absence de participants, et donc l'absence d'économies d'énergie, dans ce programme, il n'y a eu aucune révision des économies unitaires prévues selon le plan.

---

<sup>11</sup> Dossier R-3969-2016, Décision D-2017-028, page 67

Programme	Économies nettes annuelles totales prévues (m3)	Économies nettes annuelles totales réelles	Économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsky
Unité de chauffage infrarouge	9 182	S. O.	S. O.

### *Budget*

Puisqu'aucun client de Gazifère ne s'est prévalu de l'offre, le programme n'affiche aucune dépense associée à l'octroi d'aides financières. De plus, aucune aide financière n'a été engagée en 2016 en prévision d'une participation au programme en 2017.

## 2.5 Thermostats programmables

### *Taux de participation*

En 2016, aucun client n'a bénéficié du programme **Thermostats programmables** malgré les efforts promotionnels de Gazifère.

Activités de communication 2016 – Thermostats programmables
Promotion du programme sur le site web de Gazifère
Envoi d'un encart promotionnel avec la facture des clients commerciaux
Promotion du programme auprès des installateurs

Au même titre que pour le programme **Unité de chauffage infrarouge**, Gazifère a entrepris un exercice de consultation avec deux installateurs et validé la perception de ces derniers à l'égard du programme ainsi que le potentiel de cette mesure dans la région. Les consultations ont permis de conclure que le potentiel de cette mesure est très limité puisque le marché semble déjà transformé. Par ailleurs, ce programme semble représenter un haut risque d'opportunistes puisque le remplacement du thermostat s'effectue

généralement au même moment que le remplacement de l'appareil de chauffage. Les coûts associés au remplacement du thermostat sont conséquemment à peu près intangibles pour le client.

### *Économies volumétriques*

Considérant l'absence de participants, et donc l'absence d'économies d'énergie, dans ce programme, il n'y a eu aucune révision des économies unitaires prévues selon le plan.

Programme	Économies nettes annuelles totales prévues (m3)	Économies nettes annuelles totales réelles	Économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsky
Thermostat programmable	36 435	S. O.	S. O.

### *Budget*

Puisqu'aucun client de Gazifère ne s'est prévalu de l'offre, le programme n'affiche aucune dépense associée à l'octroi d'aides financières. De plus, considérant l'abandon du programme dans le cadre du PGEÉ 2017<sup>12</sup>, aucune aide financière n'a été engagée en 2016 en prévision d'une participation au programme en 2017.

## **2.6 Aérotherme à condensation**

### *Taux de participation*

En 2016, aucun client n'a bénéficié du programme **Aérotherme à condensation** malgré les efforts promotionnels de Gazifère.

Activités de communication 2016 – Aérotherme à condensation
Promotion du programme sur le site web de Gazifère
Envoi d'un encart promotionnel avec la facture des clients commerciaux
Promotion du programme auprès des installateurs

<sup>12</sup> Dossier R-3969-2016, GI-29, document 5, page 18



Au même titre que pour les programmes **Unité de chauffage infrarouge** et **Thermostats programmables**, Gazifère a entrepris un exercice de consultation avec deux installateurs et validé la perception de ces derniers à l'égard du programme ainsi que le potentiel de cette mesure dans la région. Les consultations ont permis de conclure que le potentiel de cette mesure, tout comme l'intérêt des installateurs à promouvoir le programme, semblent relativement limités.

Gazifère estime qu'il y a lieu de mettre en place des activités de formation pour sensibiliser les installateurs aux bénéfices associés à l'utilisation de ce type d'appareil. Gazifère souhaite également examiner la possibilité de modifier les paramètres de ce programme pour y inclure un incitatif financier pour les installateurs.

Par ailleurs, notons que dans la décision D-2017-028<sup>13</sup>, la Régie autorise pour l'année 2017 un budget de 16 000 \$ pour l'année 2017 visant la réalisation d'une évaluation d'impact à l'égard de plusieurs programmes, dont le programme **Aérotherme à condensation**. Ce budget permettra donc de sonder les participants antérieurs et les futurs participants afin notamment de récolter des informations sur les améliorations souhaitées et les facteurs d'influence dans le choix de participer à ce programme.

### *Économies volumétriques*

Considérant l'absence de participants, et donc l'absence d'économies d'énergie, dans ce programme, il n'y a eu aucune révision des économies unitaires prévues selon le plan.

Programme	Économies nettes annuelles totales prévues (m3)	Économies nettes annuelles totales réelles	Économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsky
<b>Aérotherme à condensation</b>	6 308	S. O.	S. O.

### *Budget*

Puisqu'aucun client de Gazifère ne s'est prévalu de l'offre, le programme n'affiche aucune dépense associée à l'octroi d'aides financières. De plus, aucune aide financière n'a été engagée en 2016 en prévision d'une participation au programme en 2017.

<sup>13</sup> Dossier R-3969-2016, Décision D-2017-028, page 67

### 3.0 BUDGETS TRONC COMMUN & ÉVALUATION

Dans la décision D-2014-204, la Régie accordait un budget de 336 713 \$<sup>14</sup> pour le PGEÉ 2016, composé de 171 713 \$ en aide financière, 151 000 \$ en tronc commun et 14 000 \$ en évaluation.

Dans le dossier R-3924-2015, Gazifère a formulé une proposition pour augmenter le budget de gestion du PGEÉ 2016 en vue de consacrer un plus grand budget à la définition d'une méthode d'évaluation de la rentabilité des programmes et à l'offre de programmes plus innovateurs et mieux adaptés à sa réalité de marché<sup>15</sup>. Dans la décision D-2016-014, la Régie maintient le budget autorisé initialement pour la gestion du PGEÉ 2016 de Gazifère, soit 151 000 \$<sup>16</sup>.

Gazifère a constaté qu'une erreur s'est produite dans la comptabilisation des frais de gestion se retrouvant dans le compte de frais reportés intitulé *PGEÉ 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016*<sup>17</sup> et que cet erreur crée un écart de 4 515 \$ avec le budget autorisé. Ce montant que l'on retrouve dans les tarifs en 2016 sera donc retourné aux clients via le compte d'écart du PGEÉ.

Cela étant dit, comme le montant inclus dans les tarifs pour le budget de gestion de 2016 était de 155 515 \$ (151 000 + 4 515 \$), Gazifère utilise ce montant dans la présentation de ses résultats.

Dans son ensemble, l'enveloppe budgétaire accordée à Gazifère pour le PGEÉ 2016 a été utilisée à 53 %. Le montant de 181 934 \$ utilisé par Gazifère est composé d'un montant de 66 067 \$ (36 %) en aide financière, de 6 000 \$ (3 %) en frais d'évaluation, et de 109 867 \$ (60 %) en frais de gestion. Le tableau suivant démontre l'évolution du coût par mètre cube économisé.

Ratio \$/m <sup>3</sup> prévu	Ratio \$/m <sup>3</sup> réel	Ratio \$/m <sup>3</sup> calculés par Dunsky
1.36 \$/m <sup>3</sup>	0.86 \$/m <sup>3</sup>	2.45 \$/m <sup>3</sup>

Tout au long de l'année, Gazifère accorde une très grande importance à l'administration des fonds qui lui sont accordés. Le souci du détail dans le suivi de ses dépenses lui permet d'assurer au moindre coût la bonne gestion de son PGEÉ. L'accroissement du coût par mètre cube économisé n'est donc pas attribuable à l'augmentation des coûts de gestion,

<sup>14</sup> D-2014-204, R-3884-2014, Phase 3, page 69

<sup>15</sup> Dossier R-3924-2015, GI-21, document 3

<sup>16</sup> D-2016-014, R-3924-2015, Phase 3, page 73

<sup>17</sup> Dossier R-3924-2015, GI-34, document 1

mais est directement imputable à la diminution des économies unitaires résultant de l'analyse effectuée par le consultant Dunsky.

### 3.1 Tronc commun

Le tronc commun est composé des salaires des employés dédiés à la gestion des programmes, des frais générés par le travail effectué par les consultants, des dépenses liées au plan de communication et des frais engendrés par les déplacements à l'extérieur de la ville.

En 2016, Gazifère a utilisé 71 % du budget prévu pour ce poste budgétaire. La réduction du nombre d'employés dédiés à la gestion du PGEÉ, le report en janvier 2017 des audiences associées à la cause tarifaire 2017, l'absence d'un exercice de reddition des cibles du gouvernement du Québec, de même que l'allègement du mandat du consultant, justifient cet écart.

### 3.2 Évaluation

Conformément à la décision D-2014-204, page 68, le budget d'évaluation de 2016 se détaille comme suit :

Programme	Budget	Dépense	%
Thermostat programmable	8 000 \$	0 \$	0 %
Calcul des économies réelles et révision du calcul du test du coût total en ressources pour 2015	6 000 \$	6 000 \$	100 %
<b>Total</b>	<b>14 000 \$</b>	<b>6 000 \$</b>	<b>43 %</b>

Au 31 décembre 2016, Gazifère n'a dépensé que 6 000 \$, soit 43 % du budget d'évaluation prévu. Ce résultat s'explique par le fait que Gazifère n'a pas procédé à l'évaluation du programme **Thermostat programmable**.

En effet, une enquête réalisée au printemps 2016 auprès d'environ 50 % des participants de Gazifère à ce programme depuis 2012 révélait que pour seulement un client sur cinq, l'installation de thermostat programmable avait permis des économies d'énergie additionnelles<sup>18</sup>. La révision des gains unitaires du cas type du programme indiquait une

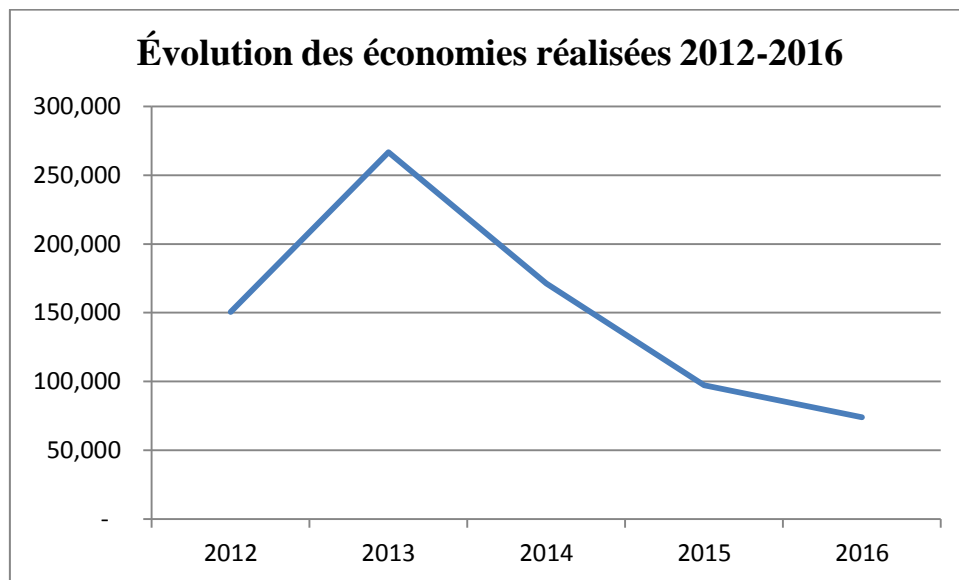
<sup>18</sup> Dossier R-3969-2016, GI-29, document 5, page 20

forte probabilité de non-rentabilité, ce qui a mené Gazifère à prendre la décision de ne pas évaluer formellement ce programme et de proposer son abandon dans le cadre du PGEÉ 2017. Cette proposition a été entérinée par la Régie<sup>19</sup>.

## 4.0 CONCLUSION

Au cours des dernières années, l'offre en efficacité énergétique de Gazifère a largement évolué. Cette évolution découle des décisions réglementaires (*abandon des programmes non rentable, révision annuelle des économies d'énergie en s'appuyant sur les données réelles, révision des gains unitaires associé au programme **Chaudière à condensation**, nouvelles normes pour la gestion des dépassements budgétaires*) et du contexte dans lequel évolue Gazifère (*saturation des économies générées par les programmes du secteur résidentiel, proportion croissante de nouvelles constructions, faiblesse du coût du gaz naturel et des coûts évités, rehaussement des normes en efficacité énergétique des appareils à gaz naturel*).

Cette évolution de l'offre en efficacité énergétique chez Gazifère a nécessairement eu des impacts sur l'ampleur des économies d'énergie découlant directement du PGEÉ, ce que démontre le graphique suivant<sup>20</sup>.



Gazifère estime donc que l'analyse de la performance du PGEÉ 2016 ne doit pas faire fi de l'impact combiné des nombreux défis rencontrés par le distributeur et de son engagement à favoriser un maximum d'économies d'énergie dans un contexte où

<sup>19</sup> Décision D-2017-028, page 71

<sup>20</sup> À noter que dans le cadre du dossier de fermeture des livres de l'année de l'année 2014 (R- 3924-2015), la méthodologie de calcul des gains unitaire du programme **Chaudière à condensation** a été révisée, diminuant de près de 50 % les gains unitaires des chaudières à condensation.

beaucoup d'efforts sont investis à relancer ses activités. Nous vous référons à cet égard à l'extrait suivant du Plan global en efficacité énergétique 2017 de Gazifère :

*« Par ailleurs, il importe de souligner que beaucoup de travail doit encore être accompli afin que Gazifère, appuyée d'une nouvelle firme de consultants (Dunsky Expertise en Énergie), parvienne à redéfinir une offre de programmes bonifiée, rentable et adaptée aux besoins de la clientèle à faible revenu, dans les secteurs résidentiel et commercial & institutionnel. L'offre révisée telle que proposée par le PGEÉ 2017 s'avère donc être uniquement la première étape d'une transition vers un plan mieux adapté au contexte qui prévaut actuellement. »<sup>21</sup>*

Enfin, bien qu'il y ait eu une participation moindre qu'anticipée à certains programmes affectant à la baisse les économies d'énergie du PGEÉ 2017, il faut prendre en compte qu'une grande part de la réduction de l'année 2016 découle de la cohorte de participants de 2016 au programme chaudière à condensation et d'une correction méthodologique du calcul des gains unitaires, et non pas d'une performance réduite de ce programme. À cet égard, Gazifère est satisfaite de voir que la participation en nombre a été plus importante que prévue, bien que l'ampleur des économies soit moindre, étant donné la méthodologie plus précise ainsi que des appareils à moindre capacité choisis par les clients.

De plus, Gazifère demeure dans l'attente des nouvelles règles prévoyant le rôle des distributeurs d'énergie en lien avec la mise sur pied de Transition Énergétique Québec et des changements législatifs et/ou réglementaires que le gouvernement provincial pourrait mettre en place dans le cadre de la réalisation de la Politique énergétique 2030.

---

<sup>21</sup> Dossier R-3969-2016, GI-29, document 1, page 4